

# Mémo des pièces à scanner / SCOR & SCANORDO

PIECES A SCANNER			
	1ERE DELIVRANCE	RENOUVELLEMENT	ORDONNANCE D'EXCEPTION
FSE sécurisée	Ordonnance originale avec ticket vital	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations nécessaires à l'identification de l'ordonnance initiale si vous avez déjà télétransmis l'ordonnance scannée</li> <li>- A défaut : Ordonnance originale avec ticket vital</li> </ul>	Volet 4 de l'ordonnance avec ticket vitale
FSE non sécurisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordonnance originale</li> <li>- Volet de facturation*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations nécessaires à l'identification de l'ordonnance initiale si vous avez déjà télétransmis l'ordonnance scannée + volet de facturation*</li> <li>- A défaut : Ordonnance originale avec ticket vital + volet de facturation*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet 4 de l'ordonnance avec ticket vitale</li> <li>- Volet de facturation*</li> </ul>

Volet de facturation\* : Pour les FSE en mode dégradé, et uniquement dans le cadre de la numérisation des ordonnances (CD-ROM et télétransmission), vous avez à votre disposition un cerfa 3115g sans trame afin de faciliter la lecture de l'image scannée. Une fois la facture établie, le cerfa doit être édité, signé par l'assuré puis scanné par vos soins pour être télétransmis.

Votre éditeur est tenu de mettre ce formulaire à votre disposition.

Le modèle sans trame ne peut en aucun cas être utilisé dans la procédure papier.

Cas particuliers sans ordonnance à scanner :

- contraception d'urgence,
- vaccin contre la grippe pour les non primo vaccinant,
- suite de la location d'appareillage.